



eit.ilc@fr.oleane.com

WWW.eit-alger2017.org

Note d'information n°16

Campagne pour la libération de Louisa Hanoune

Le 14 novembre 2019



DR

En Algérie

Selon le code de procédure, le procès en appel de Louisa Hanoune doit intervenir au plus tard deux mois après sa condamnation en première instance.

Son jugement a été rendu, à la fin de son procès, qui avait eu lieu les 23 et 24 septembre 2019.

Comité national pour la libération de Louisa Hanoune

Appel

Il y a six mois jour pour jour, le 09 mai 2019, en pleine révolution pour le départ du régime et de ses pratiques anti-démocratiques, M^{me} Louisa Hanoune, Secrétaire générale du parti des travailleurs était convoquée par le tribunal militaire de Blida comme témoin dans le dossier impliquant trois ex- hauts responsables sécuritaire et politique du régime qu'elle a combattu quatre décennies durant.

Après un interrogatoire de plusieurs heures, le juge d'instruction annonce à M^{me} Louisa Hanoune qu'il va se retirer et revenir dans cinq minutes pour lui remettre ses papiers d'identité et rentrer chez elle. Deux heures après, il revient pour lui annoncer : « désolé Madame, je suis obligé de vous incarcérer » sans commentaire.

Après cinq mois de détention provisoire, M^{me} Louisa Hanoune est condamnée à quinze ans de réclusion criminelle dans un procès politique expéditif, tenu à huis clos, sur la base d'un dossier vide de toute preuve matérielle et sans aucun témoin à charge.

Dans le but de semer l'amalgame et justifier aux yeux de l'opinion publique l'arrestation puis la condamnation de la dirigeante politique d'un parti de l'opposition qu'elle est, M^{me} Louisa Hanoune a été accusée et condamnée pour les mêmes chefs d'inculpation, complot contre l'Etat, que des dignitaires du régime, les généraux Mohamed Mediène et Athmane Tartag ainsi que Said Bouteflika, Conseiller du président déchu.

Nous avons pris connaissance du contenu de la conférence de presse des avocats de M^{me} Louisa Hanoune qui n'ont relevé aucun fait avéré pouvant fonder les accusations portée contre

elle et encore moins sa condamnation arbitraire en première instance. Par ailleurs, ils ont dénoncé plusieurs irrégularités dans le procès.

En se rendant à la rencontre organisée par le Conseiller du président, encore en exercice, M^{me} Louisa Hanoune, députée au moment des faits et secrétaire générale du PT, n'a commis aucun délit, aucun crime. En plaidant pour le départ du président, celui du gouvernement, la dissolution des deux chambres du parlement et enfin donner la parole au peuple pour élire une assemblée constituante, Mme Louisa Hanoune n'a fait qu'exercer ses missions de députée et de responsable politique.

Sa condamnation est une criminalisation de l'action politique, droit fondamental arraché de hautes luttes par le peuple algérien et inscrit dans la constitution.

A la veille de son procès en appel, prévu dans quelques jours, le Comité national pour la libération de Louisa Hanoune, présidé par la Moudjahida Zohra Drif Bitat et soutenu par des partis politiques, syndicats, organisations de droits de l'homme, personnalités nationales... appellent à l'acquittement de la Secrétaire générale du Parti des travailleurs, à sa libération immédiate et inconditionnel et à la libération du Moudjahid Lakhdar Bouregaa, de Karim Tabbou coordinateur de l'Union démocratique sociale et de tous les détenus d'opinion.



Lors de la 37^e marche du vendredi à Alger, le 1^{er} novembre, le fils de Lakhdar Bouregaa soutient la libération de Louisa Hanoune.

Correspondant

P/ comité national pour la libération de Louisa Hanoune
Zohra Drif – Bitat, Moudjahida
Alger, le 09 novembre 2019

Lula et Mumia s'adressent à Louisa Hanoune



■ La lettre de Lula

La camarade Louisa Hanoune, secrétaire générale du Parti des travailleurs d'Algérie, qui été arbitrairement arrêtée le 9 mai de cette année, vient d'être condamnée par un tribunal militaire à quinze ans de réclusion.

Je suis préoccupé par cette absurde condamnation politique, par un tribunal militaire. Ceci me préoccupe pour la situation politique et sociale du peuple algérien, alors que le gouvernement intérimaire multiplie le nombre de prisonniers politiques par dizaines, y compris le héros de la guerre d'indépendance de l'Algérie, le camarade Lakhdar Bouregaaâ, âgé de 86 ans, et alors que ce gouvernement vient de faire l'annonce de modifications de la loi sur l'exploitation du pétrole et du gaz, annulant l'exigence de 51 % de participation de l'État dans l'exploitation, ce qui ouvre la porte au bradage de ce patrimoine du peuple algérien aux multinationales.

Cette atteinte au droit et à la démocratie, les procès judiciaires manipulés pour jeter en prison sans preuve des dirigeants du peuple, que ce soit au Brésil ou en Algérie, couvrent des intérêts économiques qui livrent aux étrangers les ressources qui appartiennent à la nation, à l'encontre de la souveraineté nationale.

Moi qui subis dans ma propre chair le poids de la prison politique, résultat d'une manipulation de la justice, et moi qui ai pu compter avec le soutien de Louisa et de son parti dans la campagne internationale pour ma libération, je renouvelle mon appel à toutes et tous les démocrates du monde à rassembler leurs voix dans la campagne pour la libération immédiate et inconditionnelle de Louisa Hanoune, pour l'annulation de sa condamnation arbitraire et pour la libération de tous les prisonniers politiques algériens.

Tout soutien à Louisa Hanoune et au peuple algérien !

NOTA DE APOIO E SOLIDARIEDADE

A companheira Luisa Hanune, secretária geral do Partido dos Trabalhadores da Argélia, que foi detida arbitrariamente desde 9 de maio deste ano, acaba de ser condenada por um Tribunal Militar a 15 anos de reclusão.

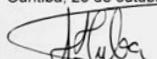
Preocupa-me a sua absurda condenação política por um Tribunal Militar. Preocupa-me a situação política e social do povo argelino com o governo interino, que multiplica o número de presos políticos, que se contam às dezenas, incluindo o herói da guerra de independência da Argélia, companheiro Lakhdar Buregaaâ de 86 anos e o anúncio antecipado do governo para a mudança na lei sobre exploração de petróleo e gás, acabando com a exigência de 51% de participação do Estado na sua exploração, o que abrirá as portas para a entrega desse patrimônio do povo argelino para multinacionais.

O atropelo ao direito e à democracia, os processos judiciais manipulados para aprisionar, sem provas, lideranças do povo, seja no Brasil, seja na Argélia, acobertam interesses econômicos de entrega dos recursos que pertencem à nação aos estrangeiros, contrários à soberania nacional.

Eu, que sinto na própria carne o peso de uma prisão política obtida através da manipulação da Justiça e contei com o apoio de Luisa e seu partido na campanha internacional pela minha liberdade, renovo meu apelo a todos e todas democratas do mundo a juntarem suas vozes à campanha pela Liberdade imediata e incondicional de Luisa Hanune, pela anulação de seu julgamento de exceção e pela libertação de todos os presos políticos argelinos.

Todo apoio à Luisa Hanune e ao povo argelino!

Curitiba, 23 de outubro de 2019.


Luiz Inácio Lula da Silva

Luiz Inácio Lula da Silva

Curitiba,

23 octobre 2019

■ Le message de Mumia Abu-Jamal

Message diffusé sur Radio prison, le 18 octobre, de Mumia Abu-Jamal, dans lequel il déclare notamment : « Le régime algérien s'attaque aux protestataires, comme Louisa Hanoune, une femme de 65 ans, secrétaire générale du Parti des travailleurs, condamnée à quinze ans de prison par un tribunal militaire pour avoir combattu pour la démocratie dans son pays. »

Mumia est le célèbre militant noir-américain condamné à la peine de mort en 1982, lors d'un procès scandaleux. Une mobilisation internationale en faveur de sa libération s'est menée, à laquelle l'EIT et Louisa Hanoune ont largement participé. En 2008, Mumia a obtenu que sa peine capitale soit annulée pour vice de procédure, par un tribunal d'État qui a cependant confirmé sa culpabilité pour le meurtre d'un policier, ce qui écarte toute possibilité d'un nouveau procès, comme le réclamaient ses avocats.

Les réponses de Louisa Hanoune

■ A l'attention de Luiz Inacio Lula da Silva,

[Depuis, Lula a été libéré de prison.]

Cher camarade Lula,

Je n'ai pu prendre connaissance de ton message il n'y a que quelques jours, du fait de mes conditions d'incarcération, où seuls mes avocats sont autorisés à me visiter.

Ton message est un formidable encouragement au combat contre ce vieux monde qui exploite et opprime les travailleurs et les peuples. Quel symbole ! Un prisonnier politique au Brésil qui écrit à une prisonnière politique en Algérie. C'est aussi une des manifestations de l'internationalisme.

Je partage totalement ton point de vue quand tu m'écris : « cette atteinte au droit et à la démocratie, les procès judiciaires manipulés pour jeter en prison sans preuve des dirigeants du peuple, que ce soit au Brésil ou en Algérie, couvrent des intérêts économiques qui livrent aux étrangers les ressources qui appartiennent à la nation, à l'encontre de la souveraineté nationale ». C'est effectivement pour ces raisons que toi et moi sommes en prison.

Avec mon parti, et les camarades de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples, nous avons dénoncé le coup d'Etat institutionnel au Brésil et combattu contre la farce de procès qui était montée contre toi et maintenant pour ta libération. Nous continuerons ce combat.

Et nous pouvons nous appuyer pour cela sur ces peuples qui se révoltent contre les grandes puissances et le capital financier : en Algérie, en Irak, au Liban, à Hong Kong, au Chili, en Equateur et dans d'autres pays.

Dans ces conditions, mon cher camarade Lula, je suis certaine que nous aurons l'occasion de discuter de cela de vive voix à Alger ou à Sao Paulo, quand la démocratie triomphera et nous arrachera de nos prisons respectives. Nous sommes des prisonniers politiques. Et nous sortirons de prison pour poursuivre notre combat.

Salutations fraternelles,

**Louisa Hanoune,
secrétaire générale
du Parti des travailleurs (Algérie)**

De ma cellule de la prison de Blida,
le 7 novembre 2019.

■ A l'attention de Mumia Abu-Jamal,

Cher Mumia Abu-Jamal,

Ce n'est que récemment, du fait de mon incarcération, que j'ai pris connaissance du message que tu as diffusé sur Radio prison le 18 octobre, contre ma condamnation à 15 ans de prison par le tribunal militaire, c'est-à-dire le régime.

J'ai été extrêmement touchée par ton message, toi prisonnier politique en prison aux Etats-Unis depuis 1982. Parce que c'est un fait que tu es un prisonnier politique du régime capitaliste et raciste des Etats-Unis.

Avec les camarades de mon parti et avec l'Entente internationale des travailleurs et des peuples, nous avons participé à la campagne internationale d'abord contre ton exécution puis ensuite pour ta libération. Le combat que tu poursuis est non seulement source de respect mais également d'encouragement de voir un militant qui est en prison depuis 37 ans et qu'ils n'ont pas réussi à briser ni à faire plier.

Je pense que tu es le plus ancien prisonnier politique du monde et je te réitère mon soutien et toute ma fraternité depuis ma cellule de la prison de Blida (Algérie).

Salutations fraternelles,

**Louisa Hanoune,
secrétaire générale
du Parti des travailleurs (Algérie),**

Blida, 7 novembre 2019

Des militants de 28 pays d'Afrique exigent la libération de Louisa Hanoune

« Louisa Hanoune, condamnée arbitrairement à quinze ans de prison par le tribunal militaire de Blida à la suite d'un procès politique expéditif. Des militants de 28 pays d'Afrique demandent ensemble au gouvernement algérien LA LIBÉRATION DE LOUISA HANOUNE ET DE TOUS LES PRISONNIERS D'OPINION. Nous vous appelons à signer largement cet appel !

ADRESSE SOLENNELLE AU GOUVERNEMENT ALGÉRIEN

Pour la libération immédiate de Louisa Hanoune et sa relaxe à la suite du procès du tribunal militaire de Blida!

Pour la libération de tous les prisonniers d'opinion !

Nous, soussignés, militants africains de tous horizons (politiques, syndicalistes, défenseurs des droits humains, etc.), avons appris la condamnation, par le tribunal militaire de Blida (Algérie), de Louisa Hanoune à quinze ans de prison ferme, au terme d'un procès politique opaque et expéditif.

Nous condamnons ce procès honteux qui criminalise l'action politique et dont le verdict vise à terroriser et faire taire toutes

les voix qui s'opposent au pouvoir de fait actuel en Algérie. Aujourd'hui, c'est Louisa Hanoune qui est abusivement condamnée.

Cette injustice nous concerne tous, nous, militants africains, engagés dans la défense des libertés et des droits des travailleurs et des peuples dans chacun de nos États !

Nous demandons solennellement la relaxe pure et simple de Louisa Hanoune, l'abandon de toutes les charges retenues contre elle, sa libération immédiate et sans condition, ainsi que celle de tous les emprisonnés politiques d'opinion. » ■

Premiers signataires : Afrique du Sud : Lybon Mabasa, président du Socialist Party of Azania (Sopa) ; Bénin : Ngagni Kassa Mampo, secrétaire général de la Confédération syndicale des travailleurs du Bénin (CSTB) ; Burkina Faso : Basolma Bazié, secrétaire général confédéral de la Confédération générale du travail du Burkina (CGT-B) ; Burundi : Remy Nsengiyumva, secrétaire général du Syndicat des travailleurs de l'éducation du Burundi ; Cameroun : Célestin Bama, secrétaire général de la Fédération nationale des syndicats des travailleurs de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage, bureau confédéral de la CSTC ; Benoît Essiga, président de la Confédération Entente ; Cap-Vert : Josefina Fortes, présidente de Ramao ; Centrafrique : Etienne Paulin Songoli, secrétaire général du Syndicat national des enseignants autonomes de Centrafrique (Synearc) ; Comores : Ismaël Mahamoudou, secrétaire général de la Coopérative des pêcheurs d'Iconi (Copic) ; Mme Batouli Athoumani, secrétaire générale de l'Association des femmes transformatrices de produits halieutiques (AFVTPH) ; Côte d'Ivoire : Kouamé Kra Félix, secrétaire général adjoint de la Fesaci ; Pacôme Attaby, coordinateur de la Cosefc ; Kodibo Yves, secrétaire général de l'Union nationale des travailleurs de Côte d'Ivoire (Unatrci) ; Akraadjouma Traoré, bureau de l'Unatrci ; Guy Mensah, secrétaire générale du Synadstra (Unatrci) ; Jean-Claude Rabet, bureau de l'Unatrci ; Akka Kofi Jonas, bureau de l'Unatrci ; Tiemele Alphonse, bureau de l'Unatrci ; Zady Drogba, bureau de l'Unatrci ; Djibouti : Mohamed Ismael Roblé, président de la Fédération nationale de la pêche artisanale (FNPA) ; Gabon : Joseph Mengara, syndicaliste ; Ghana : Christian Vanderpuje, vice-président de GFL (Ghana Federation of Labour) ; Guinée-Bissau : Antonia Adama Djalo, présidente de la Confederação das Associações das Mulheres de Actividades Económicas (Amae) ; Madi Fati, président du Comité pour le Relâchement à l'Agriculture Familiale (Comaf) ; Lassana Cassama, secrétaire générale du Comaf ; Almamy Djassy, DAF du COMAF ; Júlio António Mendonça, secrétaire général de l'União Nacional dos Trabalhadores-Central Sindical (UNTG-CS) ; José Lopes, président du Sindicato dos Transportadores (Simapa) ; João Cá, président du Sindicato Nacional dos Marinheiros (Sinamar) ; Maria Daluz Lopes Imbali, secrétaire générale du Rede Nacional das Mulheres Trabalhadoras (RNMT) ; Eunice Mendes Moreira, trésorière de la Plataforma Política das Mulheres (PPM) ; Mamadou Ali Jalo, chef de programmes d'Accção pela Desenvolvimento (AD) ; El hadji Séni Cissé, responsable de la communication du Comaf ; Guinée-Conakry : Bangoura Mohamed, SLECG (USTG) ; Salifou Camara,



secrétaire général de la FSPE (CNTG) ; Madagascar : Jean-Paul-Émile Rakotozafy, Droits et Dignité ; Mali : Moustapha Guittaye, secrétaire général du SNEC-UNTM ; Doumbia Mary, bureau national du SNEC ; Adama Fomba, secrétaire général du Syesco ; Fouleima H. Maiga, bureau national du SNEC ; Assitan Malick Traoré, bureau national du SNEC ; Youssouf Traoré, bureau national du SNEC ; île Maurice : Pregassen Moonien, président de la Plantation Workers Union (PWU) ; Mauritanie : Abdoulaye Sow, bureau national du SNEF ; Niger : Soumaila Bagna, secrétaire générale de la Confédération générale des syndicats libres (CGSL-Niger) ; Mahamadou Yau, secrétaire général de la Confédération syndicale des travailleurs du Niger (CSTN) ; Amadou Djibo, CGSL-Niger ; Almoustapha Moussa, CGSL-Niger ; Garba Yacouba, Synafen ; Abdou Mohamed, Synafen ; Abdou Hassane, Synafen ; Moussa Amadou, Syntrao ; Hassane Idrißa, Réseau éducation environnement (REE) ; Djiba Saley, REE ; Dom Momone Mohomane, CGSL-Niger ; Adamian Garba, Syndicat libre des conducteurs de taxi du Niger (Sylcotan) ; Moctar Garba, REE ; Mme Binta Lamido Hama, Réseau nigérien pour la promotion de la femme enseignante (Reniprofe) ; Lompo Boubacar, Synergie africaine pour la paix (Safripa) ; Loma Ibrahim, REE ; Saidou Abdou, Synatrap ; Halimatou Momodou Kome, Reniprofe ; Garba Illou Almoctar, Réseau progrès et développement humanitaire au Niger (Reprodevh) ; Safia Hama, Réseau nigérien pour le développement de la femme (Renidef) ; Nigéria : Innocent Luka Ajiji, président de la Nigerian Union of Railway Workers (NUR) ; Shehu Bello, vice-président de la National Union Agriculture Allied Employees of Nigeria

(Nuaen) ; Miss Rukkaya Mohamed Bello, dirigeante du Labour Party Kebbi State ; Hussain Maisari Yelwa, président local du TUC ; Miss Aisha Ibrahim, Kowa Party ; Murtaca Aboubakaz, Association of Senior Civil Servant of Nigeria ; Ouganda : Wafana Nelson, secrétaire général de l'Uganda Farm & Agro-Based Worker's Union (Ufabwu) ; République démocratique du Congo : Modeste Ndongala Nsibu, président de l'Union nationale des travailleurs du Congo (UNTC) ; Albert Bahana, Confédération paysanne du Congo-principal regroupement paysan (Copaco-PRP) ; Jean-Pierre Kapalay, président de la Coopetang ; Yvonne Bawili, administratrice du Mepa-ASBL ; Rwanda : Jérémie Nsengiyumva, secrétaire général du Syndicat de l'agriculture, de la pêche, des vétérinaires et de l'environnement (Staver) ; Sénégal : Cheikh Diop, secrétaire général de la CNTS-FC ; Mamadou Dramé, secrétaire général de l'USDS ; Papa Mamadou Kane, secrétaire général de la CNTLS ; Ndiaye Seyni Mbaye, secrétaire général de l'UDTS-FO ; Sara Camara, secrétaire général de la FNTS ; Ismaela Gueye, secrétaire général de l'UNTD ; Ibrahima Sarr, secrétaire général de la CDSL ; Sydia Ndiaye, secrétaire général de la FGTS-A ; Cheikh A Sene, secrétaire général de la FGTS-B ; Ndeye Bakham Ndongue, secrétaire général de la CNTS-FC-A ; C. Oumar Diouf, secrétaire général de l'UTLS-A ; Ousmane Diallo, secrétaire général adjoint du Saemess ; Somalie : Mohamed Aden Nour, président de l'Union nationale des organisations professionnelles de la pêche artisanale de la Somalie (Unoppas-Somalie) ; Tanzanie : Angelo Juveney Matagili, Fishers Union Organization (FUO) ; Tchad : Mbairiss Gartoïde Blaise, secrétaire général du Syndicat des enseignants du Tchad (SET) ; Charpa Brahim Abbas, Synapet-UST ; Togo : Gu-Konu Emmanuel, premier secrétaire de la Convention démocratique des peuples africains-branche togolaise (CDPA-BT) ; Nouwossan Komlan, secrétaire général de l'Unit ; Hounsimé Senon, Fesen-Togo ; Gbikpi-Benissan T. N., secrétaire national du PADET ; Agbla Komi Agbeko, CD du PADET ; Siggini Charles Komlan, PADET ; Koulefionou Antoinette, CD PADET ; Aleke Jude-Prudence, PADET ; Akolly Afankome Esther, PADET ; Dofia Bernardin, PADET ; Abdoulaye Idrissou, BE Unst ; Missoyed Kodjovi, BE Unst ; Amouzou Koffi Edoh, BE Unst ; Dangbo Akuété Zinsou, BE Unst ; Tsetse Yawovi, BE Unst ; Toffa Cornelis, BE Unst ; Kodjo Adjowa Novignon, BE Unst ; Landoukpo Mawolo, SGA Unst ; Aguigah Brigitte, SGA Unst ; Ague Adjo, Unst ; Senouvo Vissikou, BE Unst ; Dermane Kamal, PADET ; Kassim Zakari, PADET ; Zekpa Sabou, PADET ; Gbikpi-Benissan D. Grego, PADET.

Campagne à l'échelle internationale

■ Les nouvelles prises de position Désormais la campagne est engagée dans 101 pays.

■ DES AMÉRIQUES

● Brésil :



Correspondant

Conférence de presse à São Paulo, le 4 octobre 2019.

Une cinquantaine de personnes ont participé, le 3 octobre, à une conférence de presse organisée au siège du groupe parlementaire du PT de l'État de São Paulo en présence de députés du PT, du PCDOB et de différents mouvements sociaux et de la jeunesse, etc.

– une délégation du groupe parlementaire du PT, conduite par le porte-parole des

parlementaires du PT Paulo Pimenta et le député fédéral Vicentinho, s'est rendue à l'ambassade à Brasilia pour déposer une demande officielle de visite à Louisa Hanoune (voir photo) ;
– le groupe parlementaire du PT de l'État de São Paulo ;
– le XIII^e Congrès de la CUT (voir photo) ;
– le syndicat du métro de l'État de Pernambouc.

Le congrès de la CUT (Brésil) qui s'est tenu du 7 au 10 octobre a adopté la motion suivante pour la libération de Louisa Hanoune.

Plus de 500 délégués du congrès ont contresigné l'appel.

« ADRESSE AU GOUVERNEMENT ALGÉRIEN

Liberté pour Louisa Hanoune !

Liberté pour tous les détenus politiques !

C'est avec la plus grande consternation que nous avons appris que le Tribunal militaire de Blida (Algérie) a condamné à 15 ans de prison ferme Louisa Hanoune, secrétaire générale du Parti des travailleurs d'Algérie (PT) et coordinatrice de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples (EIT). Ce procès criminalise l'action politique et son verdict vise à terroriser et faire taire toutes les voix qui s'opposent au pouvoir de fait actuel en Algérie. Il en est de même de l'incarcération de Lakhdar Bouregaâ, Samira Messouci, Samir Benlarbi, Fodil Boumala et les dizaines d'emprisonnés politiques/d'opinion. Cette injustice nous concerne. Nous sommes des syndicalistes attachés à la défense des droits humains, des libertés d'expressions et d'organisations et des droits des travailleurs et des peuples dans chacun de nos pays ! Nous demandons solennellement l'abandon de toutes les charges retenues contre Louisa Hanoune, sa libération immédiate et sans condition, ainsi que de tous les autres prisonniers politiques.

Liberté pour Louisa Hanoune et tous les détenus politiques d'opinion ! »

● Pérou :

– une délégation s'est rendue à l'ambassade à Lima ;
– la II^e Assemblée nationale des peuples réunie le 5 octobre.

● Argentine :

Roberto Baradel, CTA-T ;
Raul Calamente, CTA-T ;
Gabriel Vazeilles, syndicat des travailleurs à domicile.

● Canada :

Jean Lacharité, CSN (Québec).

● Chili :

Felipe Labra, FIEL- CUT ;
Walter Antonio Cubillos Veja, CUT.

● Colombie :

Edgar Mojica Vanegas, CUT ;
Eliceo Yorley Castro Fori et Juan Dionicio Sanchez Banguera, CTC ;
Hugone Carabali Huaza, membre de la Junta Nacional.

● Salvador :

Felipe de Jesus Garcia, CSTS.

● États-Unis :

Frederick Redmond, USW ;
Feng, UAW.

● Guatemala :

Angel Rafael Segura Garcia, CUSG.

● Honduras :

Damaris Cantareiro Escobar, CUTH ;
Mauro Joel Dominguez Almendares, CUTH.

● République dominicaine :

Eulogia Juliana Familia Tapia, CMTA.

● Uruguay :

Marcelo Abdala, PIT-CNT.

● Adriana Paz et Carmen Bitez de la Fédération internationale des employés de maison (IDWF)

● Guadeloupe :

Une condamnation commune du LKP et de plusieurs organisations de Guadeloupe

« C'est avec la plus grande consternation que nous avons appris la condamnation de la camarade Louisa Ha-noune, secrétaire générale du Parti des travailleurs d'Algérie et coordinatrice de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples. Le tribunal militaire de Blida l'a condamnée à quinze ans de prison ferme après un procès expédié le lundi 23 septembre 2019 pour complot contre l'armée. Infatigable militante, elle s'est battue durant des années au prix de sa liberté (emprisonnée pendant plusieurs mois entre 1988 et 1990) pour la démocratie et pour l'instauration du multipartisme en Algérie, contre la corruption, contre les politiques d'austérité qui accablent la majorité du peuple. Infatigable militante, elle s'est distinguée par ses prises de position en défense des travailleurs, des peuples, des libertés démocratiques, partout dans le monde, notamment

ment en solidarité avec les travailleurs de Guadeloupe.

Cette condamnation est donc un crime contre la liberté d'opinion, un crime contre les libertés fondamentales ; une criminalisation de l'action politique.

Nous, LKP et les organisations soussignées : UGTG, Komité dlo Now Bastè, K-Dlo, Nou Vlé Bon Dlo, Doubout pou Dlo an nou, Kolèktif Vyébou, Anka, Adim, SPA, Mouvman Nonm, Travayè é Péyizan :

- élevons la plus grande protestation contre cette condamnation ;
- exigeons la libération immédiate de Louisa Hanoune ;
- invitons les travailleurs et les organisations épris de justice à se joindre aux initiatives en faveur de la libération de Louisa Hanoune.

Liberté pour Louisa Hanoune !...»

LKP, Lapwent,
1^{er} octobre 2019 (extraits)

● Martinique :

Trente-cinq signataires supplémentaires ont signé la déclaration commune d'Alliance ouvrière et paysanne, du cercle Frantz-Fanon, du Conseil national des comités populaires, d'Ichs Péyi-a Doubout, du Mouvement des démocrates et écologistes pour une Martinique souveraine, du Pati Kominis Pou Lendepandans Ek Sosyalizm, de l'Union des syndicats autonomes de Martinique.



Correspondant

La délégation à Lima (Pérou).

■ D'EUROPE

● Allemagne :

– la direction du Land de Hesse du syndicat d'enseignants (GEW) ;
– Anton Hofreiter, député et responsable du groupe parlementaire des Verts au Bundestag, membre de Ver.di ;
– Katja Dörner, députée des Verts au Bundestag ;
– Terry Reinke, député des Verts au Parlement européen, membre de Ver.di ;
– Uwe Schmidt, député du SPD au Bundestag, membre de Ver.di ;
– Dierk Hirschel, membre de la commission du SPD sur les valeurs fondamentales, Ver.di ;
– Dietmar Bartsch, député au Bundestag et responsable du groupe parlementaire de Die Linke, Ver.di ;
– Jörg Cezanne, député de Die Linke au Bundestag, Ver.di ;
– Jürgen Bothner, responsable de Ver.di du Land de Hesse ;
– Josip Juratovic, député du SPD au Bundestag, Heilbronn ;
– Bernhard Löffler, responsable du DGB de la région du Nord-Würtemberg ;
– Niklas Annen, président des Jeunes Socialistes (Jusos), Heilbronn ;
– Jutta Dongus, déléguée du personnel Ver.di, Heilbronn ;
– Melanie Libetta, élue locale du SPD, Heilbronn ;
– Jakob Dongus, élu local du SPD, Heilbronn ;
– Jamie Day, membre de la direction des Jusos, Heilbronn ;
– docteur Manfred Lotze, commission nord-sud de l'Association des médecins contre le nucléaire (IPPNW) ;
– les membres de la direction du secteur social de Ver.di de la région Rhin-Neckar ;

– Ralf Stegner, Ver.di, député du SPD au parlement régional ;

– Christian Hass, président de la commission ouvrière (Afa) du SPD de Berlin, membre de la direction de Ver.di du Land ;
– une délégation s'est rendue à l'ambassade à Berlin ;
– Die Linke ;
– Kevin Kühnert, président des Jeunes socialistes (Jusos).
Andreas Behn, DGB.

Ver.di

Le secrétaire général de Ver.di (Fédération des services, en Allemagne) a rendu public sa lettre adressée à l'ambassadeur d'Algérie à Berlin, voici sa traduction : « Ver.di

Bureau du secrétaire général
Paula-Thiede-Ufer 10
10179 Berlin
Berlin, le 14 juin 2019

Monsieur l'Ambassadeur,
Nous avons appris que la Secrétaire générale du Parti des travailleurs algérien (PT), Louisa Hanoune, a été arrêtée le 9 mai 2019 et que sa libération a été refusée à plusieurs reprises.

L'Algérie se trouve dans un processus de transition politique important. Dans cette situation, il incombe un rôle considérable aux syndicats et aux partis qui s'engagent pour les intérêts des travailleurs. L'arrestation de Louisa Hanoune est un acte politique qui réduit la liberté d'opinion, entrave la représentation des intérêts des travailleurs et met en danger la perspective d'un avenir heureux en Algérie.

Je vous demande de participer à la libération de Louisa Hanoune.

Je vous prie de croire, Monsieur l'Ambassadeur, à l'expression de ma respectueuse considération,
Frank Bsirske, secrétaire général ».

● France :

Joao Pereira Afonso, CGT ;
Marie-Christine Naillod, CGT ;
Marjorie Alexandre, CGT-FO.

● Italie :

Giuseppe Iuliano, CISL ;
Marcos Barboza Da Silva, INAS ;
Sergio Bassoli, CGIL ;
Susanna Camusso, CGIL ;
– Rosa Maria Coppolini, retraitée ;
– Bianca Clemente, employée ;
– Maura Cossutta, médecin ;
– Vito Meloni, enseignant ;
– Giulia Pezzalla, enseignante ;
– Sandra Simonetti, retraitée ;
– Giancarlo Ilari, retraité ;
– Fabrizio Casari, journaliste ;
– Laura Storti, psychanalyste ;
– Maurizio Messina, retraité ;
– Angelo Veglia, traducteur.

● Portugal :

Augusto Praca, CGTP.

● Suède :

Asa Tormlund, LO.

● Turquie :

Burhan Yildiz et Huseyin Oz, HAK-IS.

● Espagne :

- Javier de Vicente Tejada, secrétaire conféderal à l'action internationale (USO) ;
- Xosé Luis Rivera Jácome, CIG.



Au 9 novembre (c'est-à-dire six mois exactement après l'incarcération de Louisa Hanoune le 9 mai), des lettres ont de nouveau été envoyées à Madame Taous Feroukhi, ambassadrice d'Algérie à Madrid exigeant la libération de Louisa Hanoune et de tous les prisonniers politiques d'Algérie :

par le secrétaire général de l'UGT de Catalogne, Camil Ros Duran ; par l'UPTA-UGT du Pays basque ; par Tribuna socialista (journal des militants socialistes de Madrid) ; par le Collectif des femmes républicaines de Bilbao ; par 26 membres de la Fédération des services publics de l'UGT de Castellon (Valence) ; par la section syndicale UGT de la mairie de Sabadell (Barcelone) ; par les sections syndicales UGT, CCOO et du syndicat Solidaridad des travailleurs du métro de Madrid.

■ D'ASIE

● Corée du Sud :

Kyungran, KCTU.

● Philippines :

Christine Galunan, UP.

● Inde :

SkEsteher Ali, ARTDA Mumbai.

● Japon :

Itsuko Nagasaki et Yuji Wahashi,
Zenronen.

● Hong Kong :

Adrian, étudiant.

■ D'AFRIQUE

● Afrique du Sud :

Riefdah Ajam, Fedusa ;
Pat Horn et Oksana Abboud, Street Net.

● Angola :

Manuel Augusto Viagem, UNTA.

● Cap-Vert :

Maria Joaquina Veiga de Almeida, UNTC-CS.

● Ghana :

Mary Anatone, PSWU (Syndicat des salariés des services publics).

● Tanzanie :

Jaffari Ngope, TUC.



Lors du XIII^e Congrès de la CUT du Brésil.



La délégation à l'ambassade de Brasilia (Brésil).

Toutes les prises de position que vous envoyez aux consulats ou aux ambassades d'Algérie doivent être également envoyées en copie à l'EIT (merci) : eit.ilc@fr.oleane.com

Les camarades demandent également que ces prises de position soient envoyées directement au gouvernement algérien.

Celui-ci officiellement n'a pas d'adresse mail,
mais un fax, dont voici le numéro : 00-213 21 71 79 27.

Correspondant